

mazars

Le Ouessant
9 rue Maurice Fabre
35 000 Rennes



KPMG S.A.
Parc Edonia - Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint-Grégoire Cedex

Lumibird

**Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans le
cadre de l'article L. 225 115 4° du code de
commerce relatif au montant global des
rémunérations versées aux personnes les
mieux rémunérées pour l'exercice clos le
31 décembre 2023**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2023

Lumibird

Société Anonyme

RCS Saint Brieuc 970 202 719

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale des actionnaires de la société Lumibird,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225 115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 723 500,60 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

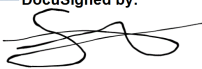
Les commissaires aux comptes

Mazars

Rennes, le 4 avril 2024

KPMG S.A.

Rennes, le 4 avril 2024

DocuSigned by:

8DA73F1361944E8...

Ludovic Sevestre
Associé

DocuSigned by:

135F1E4C917D4AA...

Vincent Broyé
Associé



SIEGE SOCIAL

2 rue Paul Sabatier
22300 Lannion

FRANCE

+33 (0)2 96 05 08 00
+33 (0)2 96 05 08 01
contact@lumibird.com
www.lumibird.com

CERTIFICATION

PREVUE A L'ARTICLE L.225-115 (alinéa 4)

DU CODE DE COMMERCE

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société LUMIBIRD SA. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ressort à la somme de **1 723 500,60** euros.

Fait à Lannion, le 21 février 2024

Marc LE FLOHIC
Président Directeur Général

DocuSigned by:
Marc Le Flohic
7BF6BBDFD00E422...